

- 3) En cas de réponse affirmative à la première question et réponse affirmative (ne serait-ce que partiellement) à la deuxième question: Le droit du preneur d'une assurance maladie privée de se voir fournir une copie des données à caractère personnel traitées par l'assureur englobe-t-il également le droit de se voir remettre une copie des avenants à la police d'assurance que l'assureur a envoyés au preneur d'assurance pour l'informer de l'augmentation des primes, ainsi que des courriers et annexes envoyés en même temps, ou se limite-t-il à la remise d'une copie des données à caractère personnel de l'assuré en tant que telles, l'assureur responsable du traitement demeurant libre de décider de quelle manière il compile les données pour le preneur d'assurance concerné?

(<sup>1</sup>) Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil, du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) (JO 2016, L 119, p. 1).

---

**Demande de décision préjudicielle présentée par le rechtbank Gelderland (Pays-Bas) le 31 octobre 2022 — Gemeente Dinkelland/Ontvanger van de Belastingdienst/Grote ondernemingen, kantoor Zwolle**

**(Affaire C-674/22)**

(2023/C 45/12)

*Langue de procédure: le néerlandais*

**Jurisdiction de renvoi**

Rechtbank Gelderland

**Parties dans la procédure au principal**

*Partie requérante:* Gemeente Dinkelland

*Partie défenderesse:* Ontvanger van de Belastingdienst/Grote ondernemingen, kantoor Zwolle

**Questions préjudicielles**

- 1) La règle de droit selon laquelle des intérêts moratoires doivent être octroyés parce qu'il existe un droit au remboursement de la taxe perçue en violation du droit de l'Union doit-elle être interprétée en ce sens que, lorsqu'un assujetti a obtenu le remboursement de la taxe sur le chiffre d'affaires, des intérêts moratoires doivent être octroyés à cet assujetti, dans la situation où:
- le remboursement est le résultat d'erreurs dans la comptabilité de l'assujetti telles que celles décrites dans la présente décision, dont l'inspecteur ne peut être tenu pour responsable;
  - le remboursement résulte d'un nouveau calcul de la clé de ventilation en vue de procéder à la déduction de la taxe sur le chiffre d'affaires portant sur les frais généraux, dans les circonstances décrites dans le présent arrêt?
- 2) En cas de réponse affirmative à la question 1, à partir de quel jour le droit à l'octroi des intérêts moratoires est-il ouvert dans ces cas?

---

**Demande de décision préjudicielle présentée par le Nejvyšší správní soud (République tchèque) le 2 novembre 2022 — B2 Energy s.r.o./Odvolací finanční ředitelství**

**(Affaire C-676/22)**

(2023/C 45/13)

*Langue de procédure: le tchèque*

**Jurisdiction de renvoi**

Nejvyšší správní soud